

" L'UNION "

Société anonyme en formation pour la fabrication
et la vente de la Bière et de ses sous-produits, du Malt,
des Vins et Spiritueux et de l'Électricité

CAPITAL SOCIAL : 5.500.000 FRANCS

Divisé en 11.000 Actions de 500 Francs

SIÈGE SOCIAL :

AVESNES-LEZ-AUBERT, rue de Cambrai, n° 31

Avesnes-lez-Aubert, le 8 Février 1921.

M

Les souscripteurs des actions de numéraire de la Société anonyme en voie de formation dite "**L'UNION**" sont convoqués par les Fondateurs en première *Assemblée générale constitutive*, à Avesnes-lez-Aubert, au futur Siège social, rue de Cambrai, n° 31, le **Lundi 21 Février 1921, à 14 heures.**

ORDRE DU JOUR :

1° *Vérification et reconnaissance de la sincérité de la déclaration notariée de souscription et de versement ;*

2° *Nomination d'un ou plusieurs commissaires chargés de vérifier et apprécier les apports en nature et les avantages particuliers stipulés par les Statuts et de faire un rapport à une deuxième Assemblée générale.*

Les Fondateurs :

ANDRÉ DERIEUX-CANY, ANDRÉ DERIEUX-BRUNETEAU, PAUL DERIEUX-LEROY, GUSTAVE COLLERY, EMILE CANONNE, VEUVE BODA-MILLOT, EDMOND BANCOURT, PAUL GUISLAIN, VEUVE PROSPER DUPUIS-PETIT, NOËL DUPUIS, RÉMY DUPUIS, VICTOR MOREAU, JEAN-BAPTISTE VILLETTE, ALPHONSE WILMOT, ANDRÉ RIVIÈRE, GUSTAVE DUEZ, FRANÇOIS BUISSET, EDOUARD BOUDAILLIEZ, HENRI LESAGE, MAURICE DELMOTTE, EMILE GLACET, AMÉDÉE PROY, LUCIE DOUAY, CLAIRE DOUAY, LÉON HAPPE, FRANÇOIS PRUVOST, VICTOR CORBU, CONSTANT PRÉVOST.

Je soussigné, M Henri Lanter Pégand
54, rue de St Vaast, Avesnes-lz. Aubert
souscripteur de une actions de la Société anonyme
en formation dite "**L'UNION**" dont le Siège social doit être à
Avesnes-lez-Aubert, rue de Cambrai, n° 31.

Donne pouvoir à M

De me représenter aux Assemblées générales qui seront convoquées pour la constitution définitive de la dite Société ; et à cet effet :

D'assister à toutes réunions, de prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions à l'ordre du jour, notamment sur : la vérification de la sincérité de la déclaration notariée de souscription et de versement ; la nomination d'un ou plusieurs Commissaires chargés de faire un rapport sur les apports en nature et les avantages particuliers stipulés par les Statuts ; les conclusions de ce rapport, la nomination des Administrateurs et des Commissaires ; l'approbation et la modification des Statuts ;

D'accepter les fonctions d'Administrateur ou de Commissaire dans le cas où elles me seraient conférées ;

De signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux, de substituer et généralement de faire ce qui sera nécessaire pour arriver à la constitution définitive de la dite Société.

A Avesnes-lz. Aubert, le 12 Février 1921

NOTA. — Signer la présente feuille après avoir mis les mots : **BON**
POUR POUVOIR.

SOCIÉTÉ ANONYME
"L'UNION"

BRASSERIE - MALTERIE
VINS & SPIRITUEUX
ÉLECTRICITÉ

AVESNES-LEZ-AUBERT
(NORD)

SOCIÉTÉ ANONYME L'UNION

AVESNES - lez- AUBERT (Nord)

RECU de Monsieur.....

Sauer Legrand Henri

Avesnes lez Aubert

un Titres d'actions au porteur de la Société L'UNION,
numérotés *9.921*

AVESNES-lez-AUBERT, le *14 Novembre* 1922

Administrateur Délégué,

Paul DERILUX

Le Caissier

A. Ruyet

